

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 31 juillet 2026 portant nomination d'une régisseuse intérimaire au centre de détention de Salon-de-Provence

NOR : JUSK2620056A

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2019-1184 du 15 novembre 2019 modifiant le code de procédure pénale (Partie réglementaire – décrets en Conseil d'Etat) et relatif à l'organisation et au fonctionnement des régies chargées au sein des établissements pénitentiaires de la gestion des comptes nominatifs des personnes détenues ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2020 modifié portant institution de régies de recettes et de régies d'avances des comptes nominatifs des personnes détenues ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2020 modifié portant nomination des régisseurs d'avances et de recettes, gérant des comptes nominatifs des personnes détenues ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2020 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies de recettes et de régies d'avances auprès des établissements pénitentiaires, des services pénitentiaires d'insertion et de probation, des résidences administratives au sein des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la direction des services pénitentiaires d'outre-mer ;

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière de gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptaables publics ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptaables publics ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire lors de la nomination de la régisseuse intérimaire en date du 21 juillet 2026.

Arrête :

Article 1er

Madame Lobna TAJINI épouse JELASSI, adjointe administrative, est nommée en qualité de régisseuse intérimaire gérante des comptes nominatifs au centre de détention de Salon-de-Provence à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 2

Le directeur général de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié au comptable assignataire par le directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué.

Fait le 31 juillet 2026

Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au chef du bureau de la synthèse,

J. Canel